



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU GRANIT
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON**

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Lambton, tenue au lieu ordinaire du 213, rue de l'aréna, Centre communautaire et sportif, Lambton, le samedi 30 mai à 10H30.

Sont présents à cette séance les membres du Conseil suivants :

Siège #1 - Luc Tourigny
Siège #2 - Réjean Desgroseilliers
Siège #3 - Robin Faucher
Siège #5 - Daniel Bilodeau
Siège #6 - Michel Lamontagne

Est/sont absents à cette séance :

Siège #4 - Alain Villeneuve

Tous formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Pierre Lemay. monsieur Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

26-05-093

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président présente l'ordre du jour de la séance.

- 1 - OUVERTURE DE SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER**
- 4 - SUJETS À DISCUTER**
 - 4.1** - Octroi de contrat - Construction et aménagement de l'Édifice Multifonctionnel
 - 4.2** - Avis de motion - Règlement d'emprunt no. 26-619
 - 4.3** - Présentation - Règlement d'emprunt 26-619 décrétant la construction du nouvel édifice multifonctionnel autorisant un emprunt pour en payer le coût
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-05-094

3 - DÉCLARATION D'INTÉRÊT PÉCUNIAIRE PARTICULIER

4 - SUJETS À DISCUTER

26-05-095

4.1 - Octroi de contrat - Construction et aménagement de l'Édifice Multifonctionnel

ATTENDU QUE la municipalité de Lambton, dans le cadre de l'appel d'offres déposé sur SEAO, concernant la construction de l'édifice multifonctionnel a procédé à l'ouverture des soumissions publiques reçues le 2 avril dernier;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues;

ATTENDU QUE la firme d'architecte RJDA a procédé à l'analyse des soumissions publiques du projet en titre ;

ATTENDU QUE le tableau suivant résume les prix soumissionnés des différents entrepreneurs :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (excluant les taxes)
Bélanger EBA Inc	7 547 493.00\$
Construction Alain Morin Inc	7 722 876.26\$
Construction JL Groleau	7 121 548.16\$
Construction GBM Inc.	7 300 000.00\$

ATTENDU QUE la firme RJDA est d'avis que le plus bas soumissionnaire conforme est Construction JL Groleau Inc..

ATTENDU QUE par conséquent, la firme RJDA recommande de procéder à l'acceptation du plus bas soumissionnaire, soit Construction JL Groleau, le tout, conditionnellement au financement et/ou subvention gouvernementale, au montant de **SEPT MILLION CENT VINGT ET UN MILLE CINQ CENT QUARANTE HUIT DOLLARS ET SEIZE** (7 121 548.16\$) excluant les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, appuyé et résolu,

QUE la municipalité procède à l'octroi du contrat de la construction de l'édifice multifonctionnel à l'entreprise JL Groleau Inc. au montant de **SEPT MILLION CENT VINGT ET UN MILLE CINQ CENT QUARANTE HUIT DOLLARS ET SEIZE** (7 121 548.16\$) excluant les taxes applicables.

QUE le directeur général, Monsieur Yves Deslongchamps, soit autorisé à signer tout document afférent à cette demande.

QUE le montant soit prélevé à même le fonds général de la Municipalité et que le remboursement du fonds général sera fait lors de la réception de la subvention consentie.

Proposé par: Michel Lamontagne

Secondé par: Daniel Bilodeau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-05-096

4.2 - Avis de motion - Règlement d'emprunt no. 26-619

Avis de motion est donné par : Luc Tourigny

de l'adoption lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement no. 26-619 décrétant la construction du nouvel édifice multifonctionnel autorisant un emprunt pour en payer le coût.

Une demande de dispense de lecture est également donnée.

26-05-097

4.3 - Présentation - Règlement d'emprunt 26-619 décrétant la construction du nouvel édifice multifonctionnel autorisant un emprunt pour en payer le coût

Présentation du règlement no. 26-619 décrétant la construction du nouvel édifice multifonctionnel autorisant un emprunt pour en payer le coût.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

26-05-098

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé, appuyé et résolu:

QUE la séance soit levée, il est 10 h 40

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pierre Lemay
Maire

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Pierre Lemay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Lemay
Maire